

Mises à jour du Contrat du programme SELECT – Juillet 2024

Conditions générales du Programme SELECT

Article 4.2 : La référence aux conditions générales de Bentley a été remplacée par une référence aux modalités du programme SELECT de Bentley.

Dans le cas où l'abonné ne paie pas les frais de licence temporaire, Bentley peut, en plus d'exercer les droits prévus à l'article ~~6.2-7.2 des conditions générales de Bentley et des conditions générales du programme SELECT de Bentley~~, i) prendre des mesures techniques visant à restreindre la capacité de l'abonné à s'engager dans une utilisation excessive et/ou ii) interrompre l'octroi par l'abonné du droit à une licence groupée conformément à l'Article 4.1 ci-dessus des présentes conditions du programme SELECT.

Conditions générales

Article 7 : Du texte a été ajouté pour décrire la façon dont les avis doivent être signifiés, y compris les avis signifiés à l'abonné, et la loi applicable à Taïwan a été modifiée par le remplacement de la République populaire de Chine par Taïwan.

*Selon le lieu d'affaires principal de l'abonné (ou si l'abonné est un particulier, si l'abonné est résident), le Contrat est conclu entre l'abonné et l'entité Bentley décrite ci-dessous. Le Contrat sera régi et interprété conformément aux droits substantiels en vigueur dans le pays précisé au tableau ci-dessous. Dans la mesure où cela est permis par la loi, les parties acceptent que les dispositions de la Convention des Nations unies sur la vente internationale de marchandises, telle que modifiée, ainsi que les dispositions de la loi intitulée Uniform Computer Information Transactions Act qui peuvent être applicables dans certaines juridictions, ne seront pas applicables au Contrat. Tout litige, controverse ou réclamation entre les parties découlant du Contrat sera résolu conformément à la disposition de règlement des différends applicable énoncée ci-dessous. **Conformément au présent Contrat, les avis doivent être faits ou donnés en mains propres, par courrier certifié affranchi, par voie aérienne le jour suivant ou par voie électronique, et la date à laquelle un tel avis est reçu à l'adresse désignée est réputée être celle de l'avis.** Tous les avis envoyés en vertu du Contrat **doivent être adressés au service juridique de Bentley si Bentley, –est– le destinataire, et à l'entité Bentley concernée conformément au tableau ci-dessous ou par courriel à Contracts@Bentley.com. Si l'abonné est le destinataire, ils doivent être envoyés à l'adresse (courriel) et au représentant autorisé identifié par écrit à Bentley.***

Taïwan	Bentley Systems, Incorporated, Taiwan Branch, ayant son siège social à Spaces, 1F., no 170, art. 3, Nanjing E.Rd., Zhongshan Dist., Taipei City 104, Taiwan, République de Chine	République populaire de Chine Taïwan	Tout litige, controverse, différence ou réclamation découlant de, concernant ou en relation avec le Contrat, ou la violation, la résiliation ou la nullité de celui-ci, sera finalement réglé par arbitrage soumis à l'Association chinoise d'arbitrage de Taipei, conformément aux règles d'arbitrage de l'Association. Le lieu de l'arbitrage se trouve à Taipei, Taïwan. La langue de l'arbitrage est l'anglais. La sentence arbitrale est définitive
--------	--	---	--

			et obligatoire pour les deux parties.
--	--	--	---------------------------------------

Conditions de Solutions de nuage informatique

Article 3 : Une référence à l'Accord sur les niveaux de service en ligne de Bentley a été ajoutée.

*L'abonné peut accéder aux offres de solutions infonuagiques en vertu des conditions du programme applicables ou les acheter pour des frais supplémentaires (« Frais d'offres de solutions infonuagiques ») qui seront spécifiés dans un Document d'offre. Le Document d'offre peut préciser les frais d'offres de solutions infonuagiques, les limites et les coûts applicables aux offres de solutions infonuagiques, y compris, mais sans s'y limiter, le stockage de données, les services applicables à fournir pour les offres de solutions infonuagiques, telles que les services de mise en œuvre. La gestion continue du soutien des Solutions de nuage informatique, y compris les conditions de disponibilité du système et de niveau de service de soutien **applicables aux offres de solutions infonuagiques, doit être définie dans l'Accord sur les niveaux de service de Bentley (<https://www.bentley.com/legal/sla/>). En cas de conflit entre les conditions de l'Accord sur les niveaux de service, des présentes conditions d'offres de solutions infonuagiques et des conditions générales de Bentley, les conditions de l'Accord sur les niveaux de service régissent uniquement les obligations de niveau de service qu'il contient.***

Une note aux utilisateurs concernant l'accord de niveau de service : L'accord de niveau de service Bentley mis à jour pour la dernière fois en mars 2023 et l'accord de niveau de service Bentley-ProjectWise Design Integration Server ne seront plus utilisés à partir de juin 2024. Ils seront remplacés par le nouvel accord de niveau de service de l'offre de solutions infonuagiques de Bentley qui peut être consulté à <https://www.bentley.com/legal/sla/> et qui s'appliquera à toutes les offres de solutions infonuagiques de Bentley à l'avenir.

Article 6 : Les références aux Données désidentifiées ont été supprimées.

Bentley reconnaît, et l'abonné garantit et déclare, que l'abonné détient tous les droits, titres et intérêts sur les données de l'abonné. L'abonné doit indemniser et dégager Bentley de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation contre Bentley alléguant que les données de l'abonné collectées ou stockées pour être utilisées avec les offres Bentley de solutions infonuagiques enfreignent tout brevet, marque de commerce, secret commercial, droit d'auteur ou autre droit de propriété d'un tiers, ou enfreignent de quelque manière que ce soit les lois sur la confidentialité ou la protection des données. Bentley n'est pas responsable de toute défaillance ou altération des offres Bentley Cloud causée par ou liée aux données de l'abonné. Bentley maintiendra la confidentialité de toutes les données de l'abonné et ne doit pas reproduire ou copier ces données, sauf si cela est requis dans la mesure permise par le présent Article 6 dans le cadre de la fourniture d'Offres de solutions infonuagiques ou tel qu'il peut être expressément autorisé par l'abonné. Si les données de l'abonné comprennent des données personnelles et que leur traitement est réglementé par les lois et règlements sur la protection des données, les parties conviennent d'adhérer à l'Addendum sur le traitement des données (<https://www.bentley.com/legal/data-processing-addendum/>). En cas de conflit entre les conditions de l'Addendum de traitement des données, les présentes Conditions générales d'offre de solutions infonuagiques et les Conditions générales de Bentley, les conditions de l'Addendum de traitement des données régissent uniquement les obligations de confidentialité et de sécurité de l'information qui y sont contenues. L'abonné sera seul responsable des données de l'abonné, y compris, sans s'y limiter, le téléchargement de ces données, la sécurisation de la transmission de ces données à Bentley et/ou le formatage et la configuration appropriés de ces données pour une utilisation avec les offres de solutions infonuagiques de Bentley. ~~Bentley peut modifier les données de l'abonné pour créer des données et des ensembles de données qui ne sont pas identifiables à l'abonné, aux utilisateurs de l'abonné ou aux clients de l'abonné (« données dépersonnalisées »). Bentley peut utiliser les données dépersonnalisées à des fins légales, y compris, mais sans s'y limiter, le marketing, la promotion, l'analyse~~

~~comparative, l'amélioration et le développement de ses offres de solutions infonuagiques, ainsi que le développement et l'amélioration d'algorithmes d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique associés.~~ L'abonné accepte et reconnaît que Bentley peut, de temps à autre, collecter des données d'utilisation et que toutes les données d'utilisation seront la propriété de Bentley et considérées comme des informations exclusives de Bentley. L'abonné accepte de ne pas modifier ou interférer avec la collecte par Bentley de données d'utilisation exactes.